



Problème de plomberie

Par **Baltazar8000**, le **18/05/2022 à 23:35**

Ma fille est locataire d'un propriétaire privé et elle n'a plus de pression au niveau de la douche. Ce propriétaire dit que ce n'est pas de son ressort. Est-ce vrai ? Il vous plaît

Merci

Par **yapasdequoi**, le **18/05/2022 à 23:53**

Bonjour à vous aussi ... et merci d'avance.

Votre fille a-t-elle signalé ce problème par courrier RAR au bailleur ?

Le bailleur est responsable selon l'article 6 de la loi de 89

[quote]

c) D'entretenir les locaux en état de servir à l'usage prévu par le contrat et d'y faire toutes les réparations, autres que locatives, nécessaires au maintien en état et à l'entretien normal des locaux loués ;

[/quote]

Il devra au minimum envoyer un plombier analyser la situation, diagnostiquer l'origine et proposer un devis. Ensuite, selon la cause de ce manque de pression, le bailleur devra faire la réparation ou bien ce sera à la charge du locataire.

Par **oyster**, le **19/05/2022 à 05:43**

Bonjour,

Je ne suis pas plombier :

Vous avez une vis au niveau du compteur qui permet d'augmenter la pression

(il ne s'agit pas du robinet qui "ferme" l'arrivée d'eau.)

ou, voir le filtre du pommeau de douche

Par **janus2fr**, le **19/05/2022** à **07:49**

[quote]

Vous avez une vis au niveau du compteur qui permet d'augmenter la pression[/quote]

Bonjour oyster,

Je suppose que vous parlez du réducteur de pression. Toutes les installations n'en sont pas équipées, perso, je n'en ai pas chez moi...

Par **youris**, le **19/05/2022** à **09:40**

bonjour,

le locataire a à sa charge l'entretien et les menues réparations.

canalisations d'eau:

Le locataire doit en assurer :

le dégorgement

le remplacement de joints et colliers

source : [entretien courant et réparations locatives à la charge du locataire](#)

salutations

Par **yapasdequoi**, le **19/05/2022** à **10:55**

Pour commencer il faut de toute façon déterminer l'origine du problème pour savoir qui doit y remédier....

Vous ne dites pas si c'est une maison individuelle avec par exemple la douche à l'étage, ou bien un appartement dans un immeuble collectif ?

Vous ne dites pas si seule la douche ou tout le logement ou quelques logements de l'immeuble collectif ou encore tout l'immeuble est touché ?

Pour commencer changer le pommeau de douche qui est probablement encrassé de tartre ou encore les joints coutera nettement moins cher que la simple visite/diagnostic d'un plombier.

Si ceci n'améliore rien, un appel au plombier sera nécessaire.